

Réunion du Comité de Direction

23 septembre 2024

Présents : Jean-Christophe DUPUIS, Eric HALLOT, Pascal OHEIX, Barbara DHUIT, Benito SERRANO, Fabien TREMBLAY, Julien SARACINO.

Absents excusés : Jean-Marie BLANGERO, Michel SUSINI, Olivier LANCELOT.

1) Bilan sportif de la rentrée 2024:

Julien présente le bilan de l'été qui s'est bien passé tant pour les stages que les passages. Il y aura 30k€ de recettes annuelles de passage pour le tennis (notamment grâce à la facilité de la réservation en ligne via HELLOASSO) dont 4k€ l'été avec beaucoup d'étrangers.

Réalisation d'un TMC niveau 30/4 - 30/1 avec des tableaux de 32 joueurs et 8 joueuses et d'un tournoi P500 de padel dames et messieurs le WE de pré-rentrée.

Reprise de tous les cours depuis la semaine du lundi 16 septembre.

Changements dans l'équipe pédagogique suite à 2 départs : Lucas MECHOUAR (en contrat d'apprentissage est parti chez MOURATOGLU) et Mickael SICCO. Ils sont remplacés par 2 nouveaux contrats d'apprentissage Maxime LACONTE et Loélan TOGNONI.

L'année sportive 2023/24 se termine avec 728 licenciés (dont une trentaine uniquement au padel)

Julien indique qu'il y a un groupe 2017-2018 d'un bon niveau (2 filles et 2 garçons), que des 2011 arrivent dans la 3ème série chez les jeunes idem pour les 2012,2013 et 2014 qui font de la compétition. 2 garçons 2013 entrent en classe aménagées à Fénelon. Il y a 7 équipes engagées en seniors plus qui débute les prochaines semaines (2 équipes 65 les mardis, 5 équipes les dimanches dont 2 dames en +35, 1 messieurs en +35 et 2 en +45 messieurs).

Infos ligue : La licence tennis passe de 32 € à 33 € pour 2024/2025 (26 € pour les autres sports => Beach tennis/Pickleball/Padel) Pour les jeunes 23 € (et 22 € autres sports. Rétribution aux clubs par licenciés de 3,10 € pour le tennis et 2,60 € pour le padel. Dispositif existant ADPC => aide pour les clubs aux nouveaux travaux. La ligue met en avant les 3 nouveaux sports de raquettes affiliés à la FFT et demande également de « dynamiser » le tennis féminin par des animations spécifiques (tennis féminin en baisse avec seulement 28 % du total des licenciés). Environ 1 140 000 licenciés en France. La ligue préconise l'utilisation de ses outils logiciels TENUP / ADHOC / HELLOASSO et KOTEEZ (« calculatrice des dirigeants » qui permet par exemple de déterminer le coût réel des adhérents et de définir le montant des cotisations). Nouveau site internet de la ligue 06 plus fluide et fonctionnel. Nouvelle équipe de salariés à la Ligue. Nouveau calendrier des compétitions. Projet de fête du tennis avec tous les clubs ; La ligue a la volonté de plus informer et associer les clubs.

2) Point sur le financement et les travaux de construction de 2 terrains supplémentaires de padel et de rénovation des 3 terres battues :

Jean Christophe explique qu'il est allé, avec Pascal, signer le contrat de prêt au Crédit Agricole d'un montant de **246 000 €** pour une durée de 84 mois (7 ans) et avec un taux de 4,8 % (échéances mensuelles de 3 561,58 € ⇔ 42,7 k€/an). Il y a des frais de dossier d'environ 5k€ répartis entre la banque et l'organisme France Active qui cautionne 40 % cet emprunt.

Le coût global des travaux à réaliser est finalement établi à **393 554 €**. Après financement par l'emprunt du Crédit Agricole de 246 000 €, auquel il faut ajouter les subventions de la FFT de 26 000 €, il restera un apport du club par autofinancement d'environ 120 000 €.

Un échange s'engage au sujet des coûts et recettes liées spécifiquement à l'activité padel :

Les 2 terrains existants de padels ont généré 82 000 € de recettes en 2023/2024 (60 k€ en passage et 22 k€ en abonnement via les cartes padel). Les prévisions de recettes 2024/2025 avec 2 terrains supplémentaires (seulement à compter de janvier 2025) sont estimées à environ 113 k€ (dont 82 k€ de passage et 31 k€ d'abonnement avec les cartes). En année pleine, cela représente ;

- Le montant des remboursements va augmenter, pendant 7 ans, de 24 k€ à 42 k€, (+18 k€)
- Les recettes des 4 padels pourraient augmenter de 82 k€ à environ 140 k€ (+58 k€).

Le Comité valide le lancement des travaux de **construction des 2 padels supplémentaires pour la fin-octobre 2024** (fin des travaux prévue pour la fin de l'année - durée d'environ 2 mois) et les travaux de **rénovation des terres-battues pour le mois de février 2025** (durée de 3 semaines de travaux dont 2 pendant les vacances scolaires). Précision faite que les nouvelles moquettes nécessitent d'importantes pluies après l'installation pour que la terre battue se mette bien en place.

Le Comité propose, qu'à la fin des travaux de padel, il soit également demandé à l'entreprise de voir s'il est possible de remplacer les moquettes - qui ont 10 ans et qui commencent à être usées - des 2 padels existants (coût d'environ 10 000 € par terrain).

3) Prochaine assemblée générale : - Samedi 16 novembre 2024 à 16h45

Une assemblée générale extraordinaire (AGE) précédera l'assemblée générale ordinaire (AGO) habituelle. Une modification des statuts du TCMS, validée par le Comité de Direction, va être proposée en AGE.

Eric détaille les modifications qui concernent principalement une définition plus concrète des missions que s'assigne le club, un allongement à 4 ans de la durée du mandat du Comité de direction, une description plus précise des fonctions dévolues aux instances dirigeantes et au Directeur sportif et l'ouverture à la constitution de Commissions de travail à rôle consultatif pouvant faciliter la prise de décision sur certains dossiers importants.

Nota ; il faut impérativement présenter une délibération relative à la demande d'emprunt du TCMS (Crédit Agricole) à la prochaine AGO et l'annexer au compte-rendu de l'AG.

4) Divers :

Afin de tenir compte de l'inflation, le Comité entérine une augmentation de 4 % de tous les salariés avec date d'effet au 1^{er} septembre 2024 (coût supplémentaire annuel d'environ 11 k€).

La masse salariale a sensiblement augmenté en 2023/24 car il y a eu moins de contrats aidés et plus de groupes (compétitions) à encadrer, donc plus d'heures d'enseignement à financer par le club. Il est précisé que la saison à venir 2024/25, avec 2 contrats d'apprentissage, devrait permettre de dégager de la trésorerie supplémentaire pour les travaux des prochains mois.

Mouans-Sartoux le 14 octobre 2024

Le Secrétaire Général



Fabien TREMBLAY